



**PRÉFET
DE LA SEINE-
MARITIME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**DIRECTION DE LA COORDINATION
DES POLITIQUES PUBLIQUES
ET DE L'APPUI TERRITORIAL**

**Bureau de l'utilité publique et
de l'environnement -**

Rouen, le **29 SEP. 2025**

Suivi ICPE

Affaire suivie par Frédéric REKAÏ
Gestionnaire des dossiers liés à l'environnement
Tél. : 02.32.76.53.83
Mél. : pref-coderst@seine-maritime.gouv.fr
REF : 20250729_VI_ERSAS_PMIlbacs

- Levée de mise en demeure -

Madame, Monsieur,

L'inspection des installations classées s'est rendue sur votre site le 29 juillet 2025 afin de procéder au récolement des prescriptions de l'arrêté préfectoral du 22 février 2024 vous mettant en demeure de vous conformer aux prescriptions édictées en matière d'installations classées pour la protection de l'environnement pour votre exploitation située sur le territoire de la commune de PORT-JÉRÔME-SUR-SEINE.

Les prescriptions relatives à l'arrêté préfectoral précité ayant été respectées, je vous confirme la levée de ladite mise en demeure.

Pour rappel, le réservoir n°203705 ne pourra être remis en service qu'après avoir respecté l'ensemble des dispositions de l'article 29-4 de l'arrêté ministériel du 3 octobre 2010.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Le préfet,


**Pour le préfet et par délégation,
le secrétaire général**

Zoheir BOUAOUICHE

ESSO RAFFINAGE

Avenue Kennedy
BP 1
76330 Port-Jérôme-Sur-Seine

jeanfrancois.meunier@exxonmobil.com
bertrand.salino@exxonmobil.com